



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

10 juin 2014

Gestion des alpages et protection contre les grands prédateurs Le Valais pionnier au niveau suisse

(IVS).- Le Valais est le premier canton suisse à établir des recommandations pour une utilisation durable de l'ensemble de ses alpages ovins. Celles-ci portent notamment sur les méthodes d'exploitation et la protection des troupeaux. La mise en œuvre de ces mesures implique cependant une véritable évolution structurelle des alpages, que le canton soutiendra par des conseils et des mesures financières ciblées

Dans le cadre de la Politique agricole 2014-2017 et de l'évolution de la politique liée aux grands prédateurs, le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) du canton du Valais et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ont mandaté début 2012 l'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural (Agridea) afin d'analyser la situation des 155 alpages ovins du Valais.

Ce rapport conclut notamment que l'exploitation de la plupart des alpages ovins du canton est bonne, que les mesures de protection des troupeaux nécessitent des adaptations structurelles dans 60% des cas et que 25 % des alpages ne sont pas protégeables. Des recommandations spécifiques sont formulées pour chaque alpage, aussi bien sur les mesures d'exploitation que de protection des troupeaux.

La mise en œuvre des mesures exige, dans la majorité des cas, des adaptations structurelles des alpages. C'est pourquoi leur réalisation doit être chiffrée et planifiée sur plusieurs années, en collaboration avec les propriétaires et exploitants concernés. Le DEET s'engagera de manière forte pour accompagner cette évolution, notamment par un accompagnement technique et des soutiens financiers ciblés.

D'un coût total de 380'000 francs, cette étude a été conduite en étroite collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement qui a participé à son financement.

Cette démarche à moyen et long terme complète ainsi les mesures déjà prises par le canton pour soutenir la mise en œuvre de la protection des troupeaux (conseils, cours de berger, gardiennage itinérant, recherche de mesures alternatives).

Le Valais devient ainsi le premier canton suisse à planifier intégralement la protection de ses alpages ovins, comme l'exige la nouvelle ordonnance fédérale sur la chasse entrée en vigueur au 1.1.2014.

Personne de contact

Gérald Dayer, chef du Service cantonal de l'agriculture, au ☎ 027/606.75.05 ou Moritz Schwery, responsable du centre agricole de Viège au ☎ 027/606.79.05

